

INFO-SERVICE DE GARDE - INFO-PARENTS
NOVEMBRE 2016

Bonjour à vous chers parents,

- ❏ Pour le courrier aux parents, un classeur est placé à l'entrée de l'école, à l'accueil du service de garde. Une chemise identifiée au nom de votre enfant (statut régulier) vous permettra de récupérer le courrier transmis par le service de garde.
- ❏ Pour les enfants (statut sporadique), le courrier sera transmis par l'enseignant ou la boîte à lunch de votre enfant. Pour le retour du courrier au service de garde deux possibilités s'offrent à vous soit dans la boîte à lunch (dans un ziploc) de votre enfant ou dans la boîte aux lettres identifiée « Service de garde » placée à l'entrée.
- ❏ Vous recevez l'ÉTAT DE COMPTE couvrant la période du 26 septembre au 21 octobre. Par la suite les états de compte seront remis aux quatre semaines environ. Vous les recevrez par courriel ou papier si la demande a été faite. La fréquentation qui s'applique est celle que vous avez choisie au moment de l'inscription. **Pour tous changements à la fréquentation de votre enfant au service de garde vous devez remplir un formulaire conçu à cet effet. N'oubliez pas qu'il y a un délai de 5 jours ouvrables afin de modifier ou d'annuler un contrat. Il est à noter que seules les absences pour maladie seront créditées si le parent présente un billet médical.** Vous trouverez ces informations dans nos règles de régie interne.
- ❏ Pour la **journée pédagogique du 18 novembre**, vous avez jusqu'au lundi le 7 novembre afin de retourner le coupon-réponse. Pour celle du **9 décembre**, vous avez jusqu'au vendredi 25 novembre afin de retourner le coupon-réponse. La liste des enfants inscrits sera affichée sur le babillard à l'entrée.
- ❏ Il est déjà temps de penser à la semaine de relâche du 6 au 10 mars 2017. Afin d'offrir un service aux familles et de répondre aux besoins du milieu, vous devez compléter cette feuille qui sera considérée comme étant **l'inscription** de votre enfant. Le service de garde serait offert à l'école Du Ruisseau et le transport de l'enfant sera de la responsabilité du parent. Vous avez jusqu'au vendredi 2 décembre 2016 pour retourner le coupon-réponse avec votre chèque postdaté du 27 janvier 2017.
- ❏ Les enfants ne doivent pas apporter de jeux de la maison au service de garde à moins d'avoir reçu une autorisation spéciale de leur éducateur.
- ❏ La prise des présences est faite au début de chaque période et un suivi rigoureux des départs est effectué. Si votre enfant manque à l'appel, nous communiquerons aussitôt avec vous et partirons à sa recherche. Il est donc très important d'aviser le service de garde si vous venez chercher votre enfant à une heure inhabituelle.

- 📄 N'oubliez pas que vous devez mettre des ustensiles dans les boîtes à lunch de vos enfants et que vous devez inclure un « **Ice Pack** » car nous n'avons pas de réfrigérateur disponible. Également, le ketchup ou les condiments ne sont pas fournis par le service de garde.
- 📄 Il est préférable d'éviter les bols en verre car ils deviennent très chauds et votre enfant pourrait se brûler. Il est préférable d'utiliser un thermos.
- 📄 Il est important de bien habiller les enfants. La température est changeante donc peut-être prévoir davantage de linge chaud. Il est préférable d'en laisser au casier plutôt que votre enfant ait froid.
- 📄 En terminant, je demande à tous les parents **DE BIEN IDENTIFIER** les boîtes à lunch, plats, sacs, vêtements car déjà nous avons des objets non réclamés.

Dates importantes

7 novembre	Remise de la journée pédagogique du 18 novembre
18 novembre	Journée pédagogique
Semaine 21 novembre	Remise de la facturation
25 novembre	Remise de la journée pédagogique du 9 décembre
2 décembre	Date limite pour la semaine de relâche

MERCI de votre précieuse collaboration.

Mélanie Demers, technicienne en service de garde
 École Sainte-Marie 838-8565 poste 62940
 École Du Ruisseau 838-8560 poste 62440